



**DIRECTION DE L'INFORMATION
ET DE LA COMMUNICATION**

2023 DICOM 9 - Convention de partenariat en soutien au projet d'étude préalable aux travaux de restauration de la Fontaine de Varsovie

Le Conseil de Paris,

Vu le projet de délibération en date des 14, 15, 16 et 17 mars 2023 par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le principe et les modalités de la convention de parrainage entre la Ville de Paris et YVES SAINT LAURENT en faveur du projet d'étude préalable aux travaux de restauration de la Fontaine de Varsovie.

Sur le rapport présenté par Madame Karen TAÏEB au nom de la 2^{ème} commission ;

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe de la convention de parrainage entre la Ville de Paris et YVES SAINT LAURENT en faveur du projet d'étude préalable aux travaux de restauration de la Fontaine de Varsovie.

Article 2 : Sont approuvées les modalités de la convention de parrainage entre la Ville de Paris et YVES SAINT LAURENT en faveur du projet d'étude préalable aux travaux de restauration de la Fontaine de Varsovie.

Article 3 : La Maire est autorisée à signer ladite convention.

Article 4 : Les recettes correspondant au parrainage de YVES SAINT LAURENT seront imputées au budget de fonctionnement.